

nommé de l'autre côté du détroit self-cocking, c'est-à-dire s'armant seul. Lorsque le canon bascule, les chiens se relèvent à l'arme. Mais, parfois, ce système a cherché à se produire et toujours il a été rebuté par les vrais chasseurs, qui considèrent comme un inconvénient et trouvent même dangereux de relever le canon chargé de leur arme lorsque les chiens sont armés.

Quelques modèles de fusils à canon fixe ont aussi été mis en circulation dans ces dernières années. L'un d'eux, le *remington-magnum*, a eu quelque succès; mais la difficulté du démontage du canon a fait oublier les sérieux avantages de ce système; quant aux autres inventeurs, ils n'ont pu réussir à faire admettre que le fusil à bascule, auquel on est habitué, fut inférieur à leurs nouvelles armes, qui, si elles avaient le réel mérite d'être moins sujettes à dislocation, par le fait de la flexibilité du canon, n'offraient aucune sécurité sous le rapport de la solidité du mécanisme.

Aussi aucune de ces inventions n'a-t-elle pu percer.

Citons encore, à titre de curiosités, le *fusil Latné*, à trois canons basculants, et le *fusil Jarre*, dont le canon unique sert à lancer quatre charges logées dans une boîte détachable, à quatre compartiments qui, par un mouvement de glissière, se présentent successivement devant le tonnerre et sont alternativement percés.

Pour compléter cet intéressant sujet, il nous reste à enregistrer un important perfectionnement apporté à la fabrication des canons des fusils de chasse, heureuse trouvaille dont nous sommes redevables, en France, à M. Galand, qui, depuis 1875, l'a importée chez nous. L'avis amélioré dans de larges proportions. Il s'agit d'un nouveau mode de forage, imaginé d'abord en Amérique, perfectionné ensuite en Angleterre sous le nom de *chokobored* (forage à resant) et actuellement très-apprécié en France et même un peu partout.

Nous ne saurions entrer dans les détails de construction du canon *chokobored*; il y a là un secret de fabrication qu'il ne nous est pas permis de dévoiler; nous pouvons seulement affirmer, par expérience, que des essais nombreux et répétés et le constant usage des fusils de cette sorte depuis deux ans ont invariablement donné des résultats surprenants de portée, pénétration et groupement de plomb. M. Galand annonce que ses armes à canon *chokobored* ont été mises en cible, à toute distance, trois et même quatre fois autant de plomb que les meilleurs fusils connus jusqu'à présent; c'est de sa part une louable modestie, car il est manifeste que la proportion indiquée est en deçà de la vérité. Et c'est là assurément un des progrès les plus marquants qui aient été réalisés depuis la substitution des fusils se chargeant par la culasse aux anciennes armes à piston et à baguette. Le gibier aujourd'hui s'effarouche vite; sauf aux premières heures de l'ouverture de la chasse, il ne se laisse plus approcher. Dès que le bruit de la salvede a signalé, aux perdreaux, notamment, que la guerre leur est déclarée, l'inquiétude les gagne, ils se gardent mieux que ne le font souvent deux armées en campagne, et ils deviennent inabordable. Le *fusil chokobored* est venu à temps pour rapprocher les distances. Le gibier part de loin, mais le plomb l'atteint quand même, et le chasseur dont l'arme a l'un des canons foré à l'ancienne méthode et l'autre préparé pour le tir à longue portée ne saurait manquer de gonfler sa gibecière, s'il met au droit.

Naturellement, la *canardière*, gros fusil à un coup, auquel on avait donné des dimensions effrayantes, afin de pouvoir y introduire des charges énormes de poudre et de plomb, la canardière se trouve ramenée à des proportions moins grandes. M. Galand est arrivé à démontrer que le calibre de ces sortes d'armes doit être diminué et que, plus le canon est étroit, plus le plomb conserve son groupement et sa force de projection; seulement, tout en restreignant les quantités de poudre et de plomb, il veut que l'on s'éloigne de la routine adoptée par MM. les fabricants de cartonches, qui, lorsqu'ils créent la munition du lefauchoux, fixent, sans raison comme sans expérience, la longueur des différentes douilles de tout calibre et ne consentent jamais, depuis, à franchir les limites qu'ils s'étaient tracées au début. Que l'on applique à un canardière calibre 28 la charge d'un calibre 12, et l'on s'en rendra compte aussitôt. Seulement, il faut pour cela les munitions spéciales appropriées au service de l'arme. C'est encore à l'initiative de notre célèbre armurier parisien que nous devons cet accessoire obligé de la rénovation du tir de chasse.

FUSILLEMENT s. m. (fu-zil-le-man; il mil. — rad. *fusilier*). Action de fusiller. N. Néol.

FUSINISTE s. m. (fu-zil-ni-sté — rad. *fusil*). Syn. de **FUSAINISTE**.

FUSION s. f. — Encycl. Hist. politique. La fusion des deux branches de la maison de Bourbon (si bizarre que soit cette métaphore politique, il faut bien nous résoudre à l'employer) fut le fait marquant du ministère de combat et du règne de l'ordre moral. Ce phénomène eut lieu à la fin de 1873; il était une conséquence du renversement de M. Thiers au 24 mai, et de l'avènement du maréchal de Mac-Mahon. Le mot d'ordre des coalisés, pour renverser l'illustre libérateur du territoire, avait été: « Il ne sera rien changé aux institutions existantes, » c'est-à-dire aux institutions républicaines qui alors régissaient la France. Cette phrase, destinée à amortir dans le pays tout entier, le contre-coup subit et imprévu causé par l'évolution parlementaire exécutée au 24 mai par l'Assemblée nationale, fut reproduite à satiété dans les déclarations du gouvernement, le message du maréchal, les proclamations des préfets; elle s'éleva sur toutes les affiches officielles, avec un en-tête en majuscules énormes: **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**. Deux mois après, à la fin de juillet 1873, pendant les vacances de l'Assemblée, on apprenait sans le moindre étonnement que la monarchie était faite ou près de se faire, et que, dès la rentrée de l'Assemblée, elle allait être proclamée, ne fût-ce qu'à une voix de majorité. En présence des actives négociations monarchiques qui avaient amené ce résultat, qu'avait fait le gouvernement? Qu'avait fait le ministère de Broglie, de Bismarck et de Balthus? Rien, et l'on n'en fut pas étonné davantage.

Pour que la monarchie fût possible, non pas en France (il ne s'agissait pas de la France), mais à l'Assemblée nationale, qui se faisait forte ensuite de l'imposer à la France, il fallait réunir en un seul faisceau, sur les bancs de la Chambre, les deux groupes naturellement hostiles des légitimistes et des orléanistes, et composer par cet amalgame un tout assez puissant pour contre-balancer les voix des républicains et des bonapartistes. Ces derniers étaient, au reste, si peu nombreux dans une Assemblée qui les avait voués, eux et leur patron Napoléon III, au mépris public, qu'il y avait à peine lieu de les compter. La fusion des deux branches dynastiques était donc le préalable nécessaire à la fusion des deux groupes. Pour décider les henriquistes et les philippistes à s'embrasser, il fallait d'abord que l'arrière-petit-fils de Philippe-Egalité s'inclinât devant le droit divin du petit-neveu de Louis XVI, de ce pauvre Louis XVI que Philippe-Egalité avait contribué à faire guillotiner. Ce n'était guère possible, ni même vraisemblable; on apprit un beau jour que c'était pourtant tout à fait vrai et que la réconciliation était un fait accompli. Un haut et puissant personnage, M. Edouard Hervé, rédacteur du *Journal de Paris*, s'était rendu à Villers-sur-Marne, résidence du comte de Paris, pour décider celui-ci, comme son ancêtre Henri IV, à faire le saut périlleux, et le comte de Paris, immédiatement convaincu, avait pris le train de Vienne et était allé, tambour battant, à Frohsdorf. L'entrevue fut touchante. Le chef de la maison d'Orléans, en abordant son cousin de la branche aînée, lui dit ces propres paroles: « Sire, je viens vous faire une visite qui était dans mes vœux depuis longtemps; je salue en vous, au nom de tous les membres de ma famille et en mon nom, non-seulement le chef de notre maison, mais encore le seul représentant du principe monarchique en France. »

Ainsi se trouva consommée la fusion; il n'y eut plus désormais qu'une seule maison de Bourbon, un seul prétendant au trône. La couronne royale pouvait être offerte par l'Assemblée, il ne se présentait plus qu'une tête pour la recevoir. La maison d'Orléans abandonna ses prétentions; elle espérait bien se rattraper plus tard, Henri V n'ayant pas d'autres héritiers que les d'Orléans; mais enfin elle abdiqua, au moins en paroles et en apparence. Transcrivons à ce propos quelques réflexions, aussi fines que judicieuses, de M. Ranc, dans son beau livre, *De Bordeaux à Versailles*. « Étais-ce bien une abdication dit le spirituel publiciste. Les amis des princes prétendaient que non. Nous causons, quelques jours après la visite de Frohsdorf, avec l'un des membres les plus actifs du parti orléaniste, au temps où il avait un parti orléaniste, grand libéral, partisan de la monarchie constitutionnelle. Il nous disait: « Vous n'y entendez rien. La politique des princes est tout ce qu'il y a de plus simple et de plus régulier; ils n'abdiquent que par les uns, ils se bornent à constater un fait; ils disent au comte de Chambord ce qu'ils répètent depuis deux ans à la France

« républicaine, à savoir qu'ils ne sont pas des prétendants. Ils sont prêts à servir avec un égal dévouement, avec un aussi sincère patriotisme, soit la monarchie, soit la République. Si la France veut la monarchie, ils l'ont offert au comte de Chambord, qui en manque, une famille royale, un héritier et, au besoin, un remplaçant. Si la France préfère la République, ils tiennent à sa disposition des généraux, un président et, au besoin, un statouder. Leur boutique est bien assortie. »

« Est-ce à dire que nos princes n'aient pas, pour embrouter le langage de notre ami Hervé, leurs opinions personnelles? Oh! que si! Ils tiennent que la meilleure monarchie est la monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire la leur, et ils espèrent bien que la France finira par être de leur avis et par revenir à l'orléanisme. Mais outre que, en politique, le chemin le plus long est quelquefois le plus court, et qu'il est plus facile de sauter de la monarchie blanche à la monarchie tricolore que de revenir de la République à la monarchie parlementaire, vous avouerez bien, pour peu que vous soyez de bonne foi, que les princes n'avaient pas le choix. »

« Eh! mon Dieu! vous imaginez-vous que si la majorité de la présente Assemblée était orléaniste, ou seulement si on pouvait espérer que la future Assemblée décréterait la présidence de la République au duc d'Anjou, vous imaginez-vous que le comte de Paris eût pris le train pour Frohsdorf? Vous ne le croyez pas si simple que cela. »

« Que voulez-vous? Il y a à Versailles cent cinquante royalistes intrançais, voltigeurs de 1815, qui aimeraient mieux se donner au diable qu'au comte de Paris. Quant aux prochaines élections, si la forme républicaine subsiste encore, ce n'est pas à vous que j'apprendrai ce qu'elles seront. Vous voyez donc bien que les princes ont pris la seule voie qui leur restait ouverte. Quel malheur peut-il leur advenir? Aucun. De mauvaises choses l'une; ou le coup si habilement monté par M. de Falloux et par notre cher évêque d'Orléans, réusira, et la monarchie sera restaurée, ou il ne réussira pas. S'il ne réussit pas, si M. le comte de Chambord fait trop le renchéri, si M. Thiers est le maître de la bourgeoisie, si Gambetta met en mouvement les nouvelles couches, si la France parle trop haut, si enfin la majorité épurée nous échappe, les choses sont comme devant et nous n'avons rien perdu. Le comte de Paris aura seulement donné une preuve nouvelle d'un dévouement aussi admirable qu'inutile. Sera-ce sa faute si une opération tentée dans des conditions de succès insperées échoue misérablement? C'est à lui qu'il ne faut pas aller jusqu'à l'évidence que la monarchie légitime est impossible? Jamais! pareille occasion se rencontrerait-elle? Qui pourra alors trouver dans le comte de Paris, n'ayant aucun reproche à se faire, reprit ses droits et se tint de nouveau à la disposition de la France? »

« Si, au contraire, la majorité de l'Assemblée ressuscite la monarchie et l'impose à la France, voilà le comte de Paris héritier légitime, puisque légitimité il y a. C'est déjà quelque chose, car le roi est obscur. Mais j'ai quelque idée que, pour hériter et succéder, le comte ne serait pas obligé d'attendre d'être appelé par les lois de la nature. Vous allez me comprendre. »

« D'abord, vous voudriez bien noter que les princes restèrent totalement étrangers au maquignonnage de la restauration. Ils ne se mêlèrent de rien. M. le comte de Chambord prometta ceci, refusera cela: ce n'est pas leur affaire. Charte octroyée ou constitution acceptée, cela ne les regarde pas. Notre ami Hervé, qui est un fin publiciste, a pris soin de le déclarer d'avance: « Le comte de Paris, Sacré-Cœur, ancien régime, papisme, Syllabus, Marie-Alcoque, jésuitisme et tout ce qui s'ensuit, les princes se lavent les mains de tout cela. Ils sont libéraux et restent libéraux. Et on ne saurait trop redire; ils se lavent les mains de la politique de Belcastel, mais, et c'est là le fin de la chose, ils en profitent. Vous êtes trop juste pour leur interdire d'en profiter. Plus le comte de Chambord, devenu roi, reste fermé aux idées modernes, mieux vont les affaires de l'héritier. Croyez-vous que la France soit capable de supporter deux ans le règne de Marie-Alcoque? Croyez-vous que les entrailles du pays ne se soulèvent contre pas? et alors que lui restera-t-il à cette pauvre France pour éviter une révolution populaire, sinon de se tourner vers un prince libéral qui se trouvera porté à tout exprès? N'oubliez pas que cette chère famille d'Orléans est prolifique et qu'il y

« aura des d'Orléans généraux, amiraux, colonels, capitaines de vaisseau... »

« Allez, allez, étudiez l'histoire, et ce que vous appelez l'abdication de la maison de Paris ne verra rien. Il est docile aux enseignements de son honore grand-père. N'oubliez pas qu'en 1815 Louis-Philippe d'Orléans eût été bien venu à se camper en prétendant? Il a reconnu d'abord en Louis XVIII, ensuite en Charles X le chef de la maison de France, et cela, de l'âge empêché en 1830... Mais pourquoi insister? Impossible de mieux dire, de mieux déconquérir que qui s'est appelé la fusion. Nous avons toutefois peine à croire qu'un orléaniste n'ait pas ces choses-là à son discours; on ne se dit son parti; mais tout cela n'est pas moins profondément vrai; c'est ce qui pouvait se lire entre les lignes de ce que publiaient et faisaient écrire les amis des princes. La fusion n'en eut pas plus de résultat; l'unique voie qui devait ramener la monarchie fit défaut au moment décisif, et les princes d'Orléans durent ajourner leurs espérances. Ils ne les croient qu'aujourd'hui. Ralliés à Henri V, indépendants du chef de la maison de Bourbon, héritiers du prince légitime ou candidats futurs à la présidence de la République, ils n'ont aucune chance de tromper personne, sous un masque ou sous un autre. »

FUSTEL DE COULANGES (Numa-Denis), historien, né à Paris en 1830. Il fit de brillantes études, à la suite desquelles il fut reçu à l'École normale supérieure. Envoyé plus tard à l'École française d'Athènes, il fit, pendant son séjour en Grèce, des études sur l'île de Chio. De retour en France, M. Fustel de Coulanges alla professer l'histoire au lycée d'Amiens (1857). L'année suivante, il prit le grade de docteur, et, peu après, il fut appelé à occuper une chaire d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg. Ce fut pendant qu'il habitait cette ville qu'il écrivit son très-remarquable ouvrage sur la Cité antique. Après la guerre de 1870-1871, qui nous enleva l'Alsace, M. Fustel de Coulanges, de retour à Paris, devint maître de conférences à l'École normale supérieure. En 1875, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres de Paris, en remplacement de M. Geffroy, appelé à diriger l'École de Rome. On doit à ce savant historien les ouvrages suivants: *Mémoire sur l'île de Chio* (1857, in-8); *Poëte ou la Grèce congrue par les Romains* (1858, in-8); *La Cité antique, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome* (1864, in-8), dont la cinquième édition para en 1874 (in-12); *L'Asie est-elle allemande ou française?* (1870, in-32); *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* (1875, in-8), ouvrage qui doit former quatre volumes. L'Académie française a couronné ce livre, qui abonde en vues nouvelles et qui atteste une vaste érudition.

FUSTER (Joseph-Jean-Nicolas), médecin français. — Il est mort à Ojeux-les-Bains au mois d'août 1876. Le docteur Fuster avait présidé en 1867 une commission médicale chargée d'étudier le gottre endémique dans la Haute-Savoie. Il fut ensuite chargé d'étudier les causes de l'émigration qui dépouille la Savoie et de chercher le moyen d'y remédier. Les études qu'il fit sur cet important sujet lui fournirent la matière d'un mémoire, qu'il lut au congrès scientifique de France en avril 1873. Le docteur Fuster était membre de plusieurs sociétés savantes et chevalier de la Légion d'honneur (1869). Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit: *Monographie clinique de l'ecthyma cutané* (1861, in-8); *Clinique médicale de Montpellier* (1874, in-8); *De la dépopulation des campagnes et des progrès de l'émigration* (1876, in-8).

FUSTERIE s. f. (fu-stè-ri — rad. *fustier*). Profession de fustier et tout ce qui s'y rapporte.

FUSTIER s. m. (fu-sti-é — du lat. *fustis*, bâton, pièce de bois). Nom donné, dans certaines provinces, aux charpentiers qui construisent des bateaux.

FUTUM s. m. (fu-tom — mot lat.). Antiqu. Sorte de vase à fond très-étroit, dans lequel on recueillait les restes des sacrifices.

FUVEAU, bourg de France (Bouches-du-Rhône), cant. de Trets, arrond. et à 19 kilom. d'Aix; pop. aggl., 253 hab. — pop. tot., 3,069 hab. On y a découvert de nombreux tombeaux romains.

FYLLA, comfonde de Frigga. V. **FOLLIA** dans ce *Supplément*.



GABAI s. m. (ga-ba-l). Patois qui se parle dans certaines parties de la Gascogne.

GABALITAIN, AINE s. et adj. (gabal-itain, a-ne — du lat. *gaballitanus*, même sens). Habitant du Gévaudan; qui se rapporte à ce pays ou à ses habitants.

GABARE s. f. — Barre de bois pour servir le pressoir à cidre, dans certaines parties de la Bretagne.

GABARET ou **GABARETZ**, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N.-E. de Mont-de-Marsan; pop. aggl., 405 hab. — pop. tot., 1,258 hab.

GABARIT ou **GABARI** s. m. — Pièce mince, en bois ou en carton, décomposé pour servir de modèle dans la fabrication d'une foule d'objets, non-seulement dans la marine, mais dans beaucoup d'autres arts.

GABARET, bourg de France. V. **GABARET**, ci-dessus.

GABELIS, parent de Tobie, à qui Tobie le fils, conduit par l'ange Raphaël, alla réclamer 10 talents qui lui avaient été prêtés par Tobie le père. Il habitait Ragès, en Médie, pendant la captivité.

GABRIEL (Jean-Pierre), écrivain suisse, né à Genève en 1810. Il étudia la théologie protestante, et il remplit les fonctions de pasteur dans sa ville natale, puis à Gènes. De retour en Suisse, M. Gabriel s'est adonné à des travaux historiques et littéraires. Nous citons de lui: *Histoire de la mission de saint François de Sales* (1856, in-8); *Histoire de la Réformation de Genève* (1858, in-8);

Joussieu et les Genevois (1858, in-80); *Voltaire et les Genevois* (1858, in-120); *Histoire de l'Église de Genève depuis le commencement de la Réformation jusqu'en 1815* (1858-1862, 3 vol. in-8); *Jacques Saurin, sa vie et sa correspondance* (1864, in-8); *Les Suisses romains et les réfugiés de Nantes* (1860, in-12); *Au Nord et au Midi, études littéraires, historiques et religieuses* (1865, in-12); *Souvenirs religieux* (1865, in-12); *Patria ou les Beautés de l'histoire de Genève* (1870, in-12); *le Monument de Pierre Viret à Orbe* (1876, in-12), etc.

GABET (Charles), auteur dramatique, né à Paris en 1827. Il s'est fait connaître par un assez grand nombre de pièces, vaudevilles, pochades, etc., qui ne manquent ni de verve, ni d'esprit. Nous citons de lui: *Un paësa dérangé*, en un acte, avec Jullias (1853, in-8); *Allez-vous-en, gens de la noc*, pochade en un acte (1854, in-8), avec le même; *les Colonnades de Jehu*, drame en cinq actes et quinze tableaux (1857, in-4); *Cœur qui soupire*, opérette en un acte, musique de F. Tobie (1858, in-12); *la Bondelle à Genève*, parodie en trois actes (1858, in-4); *les Griffes du diable*, pièce fantastique en trois actes, avec Clairville (1872, in-4); *le Trésor des dames*, en un acte (1873, in-12); *Ruy-Blanc ou les Noircœurs de l'amour*, parodie en un acte (1873, in-12); *le Mérite des femmes*, en un acte (1873, in-12); *la Coupe de cheveux à 50 centimes*, en un acte (1873, in-12); *la Femme de Valentin*, en un acte (1873, in-12); *le Nouvel Achille*, en un acte (1874, in-12); *Une nourrice sur lieu* (1874, in-12); en un

acte; *les Cloches de Cornemille*, opéra-comique en trois actes, musique de Pianquette (1877), avec Clairville, etc.

GABIROL (Salomon BEN), philosophe arabe. V. **AVICENNE**, dans ce *Supplément*.

GABORIAU, ville fabuleuse des mythologies orientales, située dans le désert habité par les Géniés.

GABRIENZ ou **GABLENZ** (Louis-Charles-Guillaume, baron de), général autrichien. — Dans un accès de fièvre chaude, il s'est suicidé à Zurich en janvier 1874.

GABORIAU (Emile), littérateur et romancier français, né à Suajon (Charente-Inférieure) en 1835, mort à Paris en septembre 1873. Lorsqu'il sortit du collège, son père, conservateur des hypothèques, le fit entrer comme clerc dans une étude de notaire. Emile Gaboriau, dont l'imagination était des plus vives, se sentit pris d'une telle aversion pour la carrière qu'on voulait lui faire suivre, qu'il s'engagea dans la cavalerie. Il devint maréchal des logis chef; puis, le temps de son engagement expiré, il partit pour Paris, avec l'idée depuis longtemps arrêtée de tenter la fortune dans la cavalerie. Il fonda le *Petit Journal*, sur l'*Affaire Lerouge*, Millaud lut le roman, en fut vivement frappé et traita avec l'auteur pour une reproduction dans le *Soleil*. Dans ce journal, l'*Affaire Lerouge* eut un succès énorme. A peine connu jusque-là, Gaboriau arrivait tout à coup à la réputation. Millaud engagea le jeune romancier à continuer un genre dans lequel il avait montré des qualités brillantes, et il passa avec lui un traité par lequel il lui assura 18,000 francs par an. A partir de ce moment, Gaboriau continua la série de ses romans judiciaires, et il publia successivement: le *Crime d'Orival* (1867, in-12); le *Dossier*

il devint le secrétaire. Gaboriau entra alors en relation avec divers gens de lettres et des éditeurs. En 1860, il publia les *Cottillons célèbres* (2 vol. in-12), puis il fit paraître successivement des volumes de fantaisies et de nouvelles qui furent assez bien accueillis, sans toutefois le mettre complètement en évidence. Tels sont: le 13^e *hussards*, *types, profils, esquisses et croquis militaires* (1861, in-12); *L'ancien Figaro, études satiriques, bijouettes, etc.* (1861, in-12), extraits du *Figaro* de la Restauration; *Ruses d'amour* (1862, in-12); *les Mariages d'aventure* (1862, in-12); *les Gens de bureau* (1862, in-12); *les Comédies adorées* (1863, in-12). Quelque temps après, il fit paraître dans le *Pays* le premier de ses romans judiciaires, l'*Affaire Lerouge*. C'était une œuvre très-curieuse, dans laquelle l'auteur initiait le public au fonctionnement exact de la justice et de la police. Le *Pays* était peu lu. Le roman de Gaboriau eût fait peu de bruit si, par suite d'un hasard, quelqu'un n'avait attiré l'attention de Millaud, fondateur du *Petit Journal*, sur l'*Affaire Lerouge*. Millaud lut le roman, en fut vivement frappé et traita avec l'auteur pour une reproduction dans le *Soleil*. Dans ce journal, l'*Affaire Lerouge* eut un succès énorme. A peine connu jusque-là, Gaboriau arrivait tout à coup à la réputation. Millaud engagea le jeune romancier à continuer un genre dans lequel il avait montré des qualités brillantes, et il passa avec lui un traité par lequel il lui assura 18,000 francs par an. A partir de ce moment, Gaboriau continua la série de ses romans judiciaires, et il publia successivement: le *Crime d'Orival* (1867, in-12); le *Dossier*